

# Compte- Rendu

## du Conseil Municipal du 25 Janvier 2010

**Présents** : Céline ASTIER, David AUBENAS, Madeleine BONZI, Géraldine MONTESINOS, Nicole BOULEBSOL, Bernard CHARVET, Jean-François EXCOUSSEAU, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Robert MEYER, Jean-Marie ROUSSET, René SESTIER, Amable ZAZA, Yves MARKOWICZ, Xavier VIGOUROUX, Philippe MOURRAT,

**Excusés** : Sylviane BIZET, Jean-Michel FINET, Daniel CHAZAL,

**Procurations** : Sylviane BONZI a donné procuration à Nicole BOULEBSOL

**Secrétaire** : Amable ZAZA

**Ordre du jour** : Désignation du secrétaire de séance ; Validation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2009 ; Compte rendu des délégations consenties au Maire et utilisés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009

**FINANCES** Création d'une régie comptable nécessaire à l'encaissement des amendes pour les infractions constatées sur la voie publique par la police municipale ; Tarification des amendes prévues pour les infractions sur la voie publique ; Validation du montage financier définitif des travaux de renforcement sur le poste électrique « Martinet » ; Admission en non valeur d'une facture d'eau potable irrécouvrable ; Participation de raccordement à l'assainissement dans le secteur du Bourg (travaux chemin des Hache) **MUNICIPALITE** Démission de l'adjoint délégué aux affaires sociales et élection d'un nouvel adjoint ; Modification de la composition des commissions communales et de la nomination des délégués dans les organismes extérieurs de la commune **QUESTIONS DIVERSES** Préparation des permanences électorales pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010 ; Point sur le chantier scolaire.

- **Le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à la démission de l'adjoint délégué aux affaires sociales et élection d'un nouvel adjoint**
- **Validation du CR du CM du 14 décembre 2009**
- **Lecture des délégations consenties au maire au cours du 4ème trimestre 2009**

## **FINANCES ET ADMINISTRATION**

- **Création d'une régie comptable nécessaire à l'encaissement des amendes pour les infractions constatées sur la voie publique par la police municipale**

Le Maire présente le dispositif réglementaire pour l'institution d'une régie d'état permettant l'encaissement des amendes forfaitaires et des consignations par l'agent de la police municipale de la collectivité. La demande sera faite auprès du Préfet et du TPG. Son fonctionnement effectif est prévu dans 3 mois.

Titulaire : Réginald SOBCZAK ; suppléant : le Maire Robert MEYER

Mise à disposition du service de police municipale l'application informatique WIN.A.F. permettant la gestion des carnets de verbalisation, l'enregistrement des paiements, la transmission des amendes impayées et/ou passibles de retrait de points.

Envisager la possibilité de prendre en charge par la collectivité le montant de cautionnement, dont le montant reste à définir par le TPG, et de verser au régisseur titulaire une indemnité de responsabilité et d'assurance.

Accord pour engager le processus de création de la régie auprès de la Préfecture et de Trésorerie Générale. Les modalités financières seront présentées dès qu'elles seront connues.

Vote: unanimité

**arrivé de Philippe MOURRAT à 20h30**

➤ **Tarification des amendes prévues pour les infractions sur la voie publique**

Le taux des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application du Code Général des Collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par le Code de la Route, sont prévues par des textes réglementaires. Il varie selon la nature des délits et infractions constatées.

Il est proposé de faire appliquer les amendes forfaitaires et pénales légales sur le territoire communal.

Vote: unanimité

➤ **validation du montage financier définitif des travaux de renforcement sur le poste électrique « Martinet »**

Le 22 septembre dernier, l'assemblée approuvait le financement provisoire des travaux sur la poste électrique installé dans le secteur de Grand Champ et Bruyères. Le prix de revient définitif des travaux s'élève à 60.192 euros, au lieu de 65.864 euros) et une contribution de la commune aux investissements de 13.914 euros, au lieu de 17.687 euros.

Vote: unanimité

➤ **admission en non valeur d'une facture d'eau potable irrécouvrable**

Le Maire donne lecture du bordereau de situation des dettes de Monsieur JN Allègre. Malgré les poursuites notifiées à son encontre, le receveur municipal n'a pu recouvrer la somme de 820,52 euros due au titre des arriérés sur redevances eaux constatés en 2006.

Le Maire propose d'inscrire le montant en admission en non valeur, en rappelant que cette écriture comptable n'éteint pas la dette du redevable envers la commune.

Vote: unanimité

➤ **Participation de raccordement à l'assainissement dans le secteur du Bourg (travaux chemin des Hache)**

Le marché de maîtrise d'œuvre pour le branchement d'eaux usées d'une partie du chemin des Hache, voté par délibération le 29.11.2009, a été signé le 8.01.10. Dans le cadre de ces travaux, il a été examiné la faisabilité de raccorder certaines habitations édifiées antérieurement sur la propriété Giraud.

En application de l'article L.34 du Code de la Santé, la collectivité se fera rembourser une partie de la dépense, en fonction du coût moyen de la dépense. Il est proposé de fixer la participation à 1.000 euros.

Vote: unanimité

## **MUNICIPALITE**

➤ **Démission de l'adjoint délégué aux affaires sociales et élection d'un nouvel adjoint**

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour. Pour permettre de respecter le délai de quinzaine de la vacance et dans l'attente de la notification officielle de l'acceptation de la démission par Monsieur le Préfet, l'élection est reportée à la prochaine réunion du Conseil.

Il est rappelé que par lettre du 30.12.2009, l'adjoint au Maire Daniel Chazal a fait part de sa décision de se démettre de ses fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint de la commune au Maire et à Monsieur le Préfet.

➤ **Modification de la composition des commissions communales et de la nomination des délégués dans les organismes extérieurs de la commune**

Le Maire rappelle que les commissions communales ont un rôle d'élaboration et de suivi des projets. Les conseillers municipaux se répartissent librement dans ces instances selon leur centre d'intérêt. Par ailleurs le mandat municipal s'accompagne de diverses autres responsabilités et représentations dans différents organismes extérieurs de la commune.

Compte tenu de l'évolution connue depuis le début du mandat, il est souhaitable de donner la possibilité aux élus de revoir leur participation à ces groupes de travail. A ce sujet, un tour de table est organisé pour connaître les demandes des élus. La liste annexée au présent CR reprend en rouge les modifications approuvées.

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de retrait de Bernard Charvet en tant que Président de la commission des Ressources Humaines au sein de la commission (lettre du 22.01.2010), en raison de ses obligations et engagements. Nicolas Grojeanne a accepté la prise en charge de la commission. Un arrêté municipal confirmer ce changement.

Il est décidé de reporter à la prochaine séance, la désignation des délégués au sein des commissions communautaires.

Vote: unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Préparation des permanences électorales pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010

Etablissement provisoire des tableaux des permanences. L'heure définitive de clôture du scrutin n'est pas encore arrêtée par le Préfet. Président du 1<sup>er</sup> Bureau : Robert Meyer. Présidente du 2<sup>ème</sup> Bureau : Nicole Boulebsol.

### ➤ Point sur le chantier scolaire

Le Conseil Régional Rhône Alpes (ADEME) a réceptionné le 16.12.06 le dossier de demande de subvention formulée au titre de l'Appel à projet Bâtiment Démonstrateurs à Basse Consommation Energétique.

Le dossier de demande de subvention au titre de la DGE sera déposé cette semaine en Préfecture. A ce sujet, le Maire explique que sa constitution administrative a été complexe, compte tenu du tronçonnage des travaux en quatre tranches fonctionnelles.

L'appel public à la concurrence a été publié le 12.01.10 aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné et la date limite des offres est fixé le 1<sup>er</sup> mars. La commission d'ouverture des plis est programmée pour début mars.

Les prises de contact avec les banquiers pour des propositions d'un prêt sont prévues d'ici fin juin.

Le Maire prendra prochainement contact avec les parlementaires pour solliciter leur soutien financier.

Affiché le 29 janvier par Nous, Robert MEYER, Maire de Brié-et-Angonnes.

pour la secrétaire,

Le Maire,

